

LE PRIX COURANT

Revue Hebdomadaire

COMMERCE, FINANCE, INDUSTRIE, PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, ASSURANCE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES, (THE TRADES PUBLISHING CO'Y), 25 rue St-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; Franco et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : LE PRIX COURANT, MONTRÉAL, CAN.

VOL. XXXI

VENDREDI, 26 AVRIL 1901

No 17

LES FALSIFICATIONS

Nous recevons le livre bleu relatif à la falsification des substances alimentaires, drogues et engrais, pour l'exercice clos le 30 juin 1899, alors que nous aurions déjà dû recevoir depuis longtemps celui de l'exercice suivant.

Il est inutile de revenir encore sur les retards apportés à la traduction et à l'impression des documents français, la question vient d'être traitée au Parlement et nous avons maintenant le ferme espoir que la population de langue française sera à l'avenir mieux servie qu'elle ne l'a été sous ce rapport. En tout cas, la presse de langue française tout entière est bien décidée à y veiller de près.

Nous remarquons tout d'abord que deux des produits qui passent à bon droit pour être le plus falsifiés : le sirop d'érable et le sucre d'érable n'ont été l'objet d'aucun prélèvement et par conséquent d'aucune analyse. Nous attirons l'attention des analystes officiels et particulièrement celle de MM. M. Fiset et J. Baker Edwards les analystes de la province de Québec, sur les produits de la sève de l'érable. La saison pour opérer des prélèvements ne pourrait être plus propice puisque nous avons maintenant les produits nouveaux de l'année.

Le public apprécierait beaucoup les renseignements officiels qu'il pourrait obtenir sur le sucre et le sirop d'érable en majeure partie frelatés avec des produits à très bas prix qu'on lui fait payer fort cher. Il faut, avant de poursuivre la fraude, la connaître et ce que nous demandons aux analystes officiels c'est de découvrir la falsification et le falsificateur afin de mieux combattre l'un et l'autre.

Parmi les articles qui nous intéressent encore, le beurre est également un de ceux qui ne paraissent pas avoir été soumis à l'examen des

analystes officiels. Les produits de la laiterie sont, pour notre pays, une source de richesse qui ne doit pas être négligée et il serait bon que toute fraude qui pourrait nuire à la bonne réputation de l'industrie agricole par excellence de la province de Québec pût être découverte, signalée et flétrie.

Le nombre des analystes officiels devrait être suffisant pour qu'au moins un certain nombre d'échantillons de tous les produits alimentaires, objet d'un grand commerce, fussent examinés tous les ans. Si des raisons budgétaires ne permettent pas de rétribuer un plus grand nombre d'analystes, il est certaines denrées qui ne nécessitent pas une surveillance aussi grande et pourraient n'être analysées que de temps à autre. Mais le lait, le beurre et le fromage sont trois articles de première nécessité dans l'alimentation qui doivent être constamment soumis à l'analyse de chimistes expérimentés.

La preuve, nous la trouvons dans le rapport que nous avons sous les yeux ; sur 103 échantillons de lait, 5 sont falsifiés, 19 classés douteux et 79 normaux ; sur 57 échantillons de fromage, 2 sont falsifiés et 55 normaux ; le lait concentré (10 échantillons) est douteux dans tous les cas sans exception.

L'un des échantillons de fromage a cette mention : falsifié avec près de 50 p. c. de corps étrangers ; un autre classé comme falsifié est l'objet de la remarque suivante : plein de vers, mal fabriqué ; non falsifié, mais impropre à la consommation.

Le premier seul est falsifié au sens propre du mot, tandis que le second est mauvais simplement.

Pour le lait, il y a 22 p. c. des échantillons qui ne représentent pas le type normal, les uns sont au-dessous de la moyenne en beurre, d'autres sont en partie écrémés, d'autres enfin sont coupés par addition d'eau. On ne saurait poursuivre avec trop de rigueur ceux qui tri-

potent cet aliment nécessaire à l'enfance ; les tables de la mortalité des enfants seraient certainement moins élevées s'il ne se vendait dans les villes que du lait pur et riche.

Le poisson en conserve a 86 échantillons normaux, 10 falsifiés, 6 douteux et 4 non classés. Nous ne voyons pas qu'il y ait fraude en examinant les notes des analystes ; on considère comme falsifiés des échantillons vieux et impropres à la consommation

Il n'en est pas de même du café ; sur 67 échantillons, 13 sont falsifiés au moyen de céréales torréfiées et de chicorée, 1 est douteux et 7 sont vendus comme mélanges. Il n'y a pas fraude dès que le vendeur annonce que sa marchandise est un mélange et non l'article pur.

Le poivre noir donne deux falsifications sur 10 échantillons ; l'un est falsifié par adjonction de substances minérales et farinacées et l'autre de substances farinacées seulement.

Le sucre est déclaré normal pour la totalité des 32 échantillons.

La farine de blé avec 23 échantillons et la farine d'avoine avec 15 échantillons sont toutes deux reconnues normales.

Il en est ainsi des extraits de bœuf, des mélasses et sirops et des tomates en conserves.

Si nous passons aux drogues et produits pharmaceutiques, nous trouvons qu'un bon nombre d'échantillons s'écartent du type normal.

Il faut dire aussi que nos analystes se basent sur la pharmacopée britannique tandis que les produits analysés viennent du moins pour une bonne partie des Etats-Unis dont la pharmacopée diffère de celle adoptée par les analystes canadiens. C'est ainsi que les 22 échantillons d'emplâtre de belladone analysés sont tous déclarés falsifiés.

Comme résultat, il saute aux yeux que le médecin peut, en se basant sur la pharmacopée britannique, ordonner un médicament qui n'aura pas l'action voulue par lui, parce